

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRE... DE QUOI PARLONS NOUS ?

La communauté de communes regroupe 23 communes depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle intervient sur des compétences instituées par la loi ou transférées par ses 23 communes membres. Elle mène, en concertation avec celles-ci, des missions de proximité, ancrées dans les réalités quotidiennes des habitants, des jeunes, des personnes fragiles ou en difficulté et des entreprises.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), actions foncières).
- Développement économique et emploi (Zones d'activités ; accompagnement des entreprises, des activités commerciales et touristiques ; gestion de l'office de tourisme ; développement de l'offre touristique ; valorisation des chemins de randonnées ; inventaire du patrimoine touristique ; organisation ou soutien des manifestations d'intérêt communautaire).
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations).

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique de l'habitat, du logement social et du cadre de vie.
- Politique de la ville (Projet de territoire, cohésion sociale).
- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements culturels et sportifs, nouveaux ou existants et d'intérêt communautaire ; développement des actions culturelles, de loisirs et de l'espace sportif communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public afférentes.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Entretien des réseaux d'éclairage public.
- Service à la population (maintien et développement des services de santé, sanitaire et social).
- Mobilité et Transport des écoles primaires vers les complexes sportifs intercommunaux dans le cadre de l'enseignement pédagogique.
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques (Fibre).
- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Autres actions en faveur de l'environnement menées avec les partenaires institutionnels (lutte contre la pollution ; exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques).

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES



LE TERRITOIRE DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS C'EST ...

23 communes 9 151 habitants

4 112 ménages 5 748 logements

2 172 emplois sur le territoire

Source INSEE, RP - 2021

... ET C'EST UN TERRITOIRE QUI ACCUEILLE DES ÉQUIPEMENTS PRIVÉS, COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX :

- 1 Collège
- 9 Écoles maternelles et élémentaires
- 2 Médiathèques communautaires
- 3 Bibliothèques
- 2 Écoles de musique communautaires
- 3 Centres de loisirs
- 4 Gymnases dont 3 communautaires
- 6 Terrains de foot
- 8 Terrains de tennis
- 10 Plateaux multisports
- 1 Skate-park
- 1 Parcours VTT
- 1 Circuit Karting Cross
- 1 Terrain Moto Cross
- 1 Terrain de BMX
- 10 Terrains de pétanque
- 7 Aires de jeux
- 5 Plans d'eau
- 2 Campings
- 3 Médecins
- 14 Infirmières
- 1 Cabinet dentaire
- 3 Pharmacies
- 10 Professionnels du paramédical
- 2 EHPAD
- 11 Logements locatifs communautaires
- 2 Maisons France Services
- 1 Aire d'accueil des gens du voyage
- 5 TER Arrêts Train/Bus

ACTU COMM'

Territoire DU PERCHE & HAUT-VENDÔMOIS

Bouffry · Brévainville · Busloup · Chauvigny-du-Perche · Droué · Fontaine-Raoul
Fréteval · La Chapelle-Enchérie · La Chapelle-Vicomtesse · La Fontenelle
Le Poislay · Lignéres · Lisle · Moisy · Morée · Ouzouer-le-Doyen · Pezou
Renay · Romilly-du-Perche · Ruan-sur-Eggonne · Saint-Hilaire-la-Gravelle
Saint-Jean-Froidmentel · Villebout



ACTU COMM'

Édition spéciale N°1 : Projet de territoire



Communauté
Perche & Haut Vendômois

02 54 82 74 91

cchv@cchv41.fr

Place Pierre Genevée
41160 Fréteval

Retrouvez toute l'information
de votre communauté de
communes sur le site internet :

www.cphv41.fr



Communauté du Perche & Haut-Vendômois -
Actu Comm' édition spéciale N°1 - Directeur de
la publication : Alain Bourgeois - Administration
et rédaction CPHV - Tirage 6000 exemplaires -
Reproduction partielle ou totale interdite - Ne pas
jeter sur la voie publique

Création : Manu&Filles
Impression : ISF Vendôme

ÉDITO



VOUS AVEZ DIT... PROJET DE TERRITOIRE ?

En septembre 2024, la Communauté du Perche & Haut Vendômois a lancé l'élaboration de son Projet de territoire en mobilisant les élus de ses 23 communes membres. Ce projet offrira un cadre pour agir de manière cohérente et coordonnée pour le développement de notre territoire.

UN PROJET DE TERRITOIRE C'EST QUOI ?

Élaboré de manière concertée, le Projet de territoire permet d'organiser un programme d'actions locales en fonction des besoins des habitants, des ressources et des enjeux auxquels le territoire est confronté.

L'objectif est de définir des orientations à moyen et long terme (10-15 ans), de hiérarchiser les interventions de la communauté de communes, de définir des priorités, de faire des choix et de déterminer les moyens financiers et humains cohérents avec les orientations prises.

Il s'agit de dessiner ensemble le territoire de demain.

C'est un projet global de développement harmonieux et cohérent. Il doit répondre aux besoins des habitants en matière : de développement économique et agricole, de services à la population, de santé et cadre de vie, de mobilité, de tourisme, d'environnement, d'habitat, de cadre de vie, de culture, de loisirs, de petite enfance et de jeunesse...

À la demande des élus, je me suis engagé à réaliser ce projet avant la fin du mandat. Il devra être arrêté par la Conférence des Maires en décembre 2025. C'est un temps très court, aussi je souhaite la mobilisation de tous.

Les vice-présidents et moi-même souhaitons que le Projet de territoire soit l'aboutissement d'un travail et d'une réflexion collective. Une consultation des élus municipaux a été lancée le 15 octobre. Les acteurs socio-économiques et les habitants seront également impliqués.

Pour que chacun puisse s'exprimer et participer à ce projet commun, un questionnaire est à votre disposition, en ligne ou en version papier. Il est à remplir et à détacher de ce document. Vous avez jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 pour nous adresser vos contributions (retour du questionnaire à votre mairie ou au siège de la CPHV).

Nous comptons sur votre mobilisation !

Alain BOURGEOIS

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS

ACTU COMM'

PROJET DE TERRITOIRE « LE PERCHE & HAUT VENDÔMOIS À L'HORIZON 2040 »

À QUOI ÇA SERT ?



« Le projet de territoire définit, à partir de nos ambitions, les principaux enjeux auxquels notre territoire devra répondre à moyen et long terme. »

Aurélien LEMOINE - Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace »

QUI EST CONCERNÉ ?

TOUT LE MONDE !

En effet, si un projet de territoire est conduit par les élus, de nombreuses personnes sont associées à la démarche.

L'ensemble de la population est associé à la réflexion.

Votre avis nous intéresse !

Une démarche de cette ampleur n'a de sens que si elle est partagée !

Nous comptons sur votre mobilisation pour comprendre vos attentes et connaître votre vision du territoire !

C'est l'occasion de vous impliquer dans la vie du territoire et partager les orientations et actions à définir.

UN PROJET QUI S'IMAGINE AVEC VOUS !

Celles et ceux qui ...

VIVENT HABITENT
TRAVAILLENT S'INVESTISSENT
ETUDIENT SE DIVERTISSENT

... sur le territoire des 23 communes du Perche & Haut Vendômois.

Habitants, partenaires institutionnels, élus, acteurs associatifs et économiques, nous avons besoin de vous !

Afin de construire un territoire qui vous ressemble et qui corresponde à vos envies, nous avons besoin de connaître votre ressenti, vos habitudes et vos attentes.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

« Après son lancement le 9 septembre dernier par la Conférence des Maires, le travail d'élaboration démarre par un temps d'écoute des élus communaux et par un questionnaire adressé aux habitants. »

Alain BOURGEOIS - Président »



NOUS SOLLICITONS VOTRE AVIS POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

La participation des habitants du territoire à la construction de ce projet est recherchée par l'intermédiaire de ce questionnaire. Nous vous proposons un questionnaire qui évoque des sujets relatifs à votre vie quotidienne et à l'avenir du territoire. Vous avez jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 pour nous adresser vos contributions (retour du questionnaire à votre mairie ou au siège de la CPHV).

Vous trouverez également ce questionnaire en ligne sur le site internet de la communauté de communes :

www.cphv41.fr

Cliquez sur l'onglet « Participer » pour plus d'informations.



COMMENT L'INFORMATION EST PARTAGÉE ?

UNE COMMUNICATION EST DÉDIÉE AU PROJET DE TERRITOIRE

- Des affiches distribuées dans les commerces de proximité et les mairies.
- Participation citoyenne via le questionnaire en version papier détachable de cet ACTU COMM' et diffusé en 6 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres.
- Accessible sur les sites internet communaux et communautaire et via QR Code.

Pour en savoir plus sur la démarche, consultez la page dédiée à la démarche sur le site Internet de la communauté de communes : www.cphv41.fr